

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2025_0001

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER.
MODIFICATION DU MARCHÉ N°24T0100 - AVENANT N°2 - LOT N°2**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2024_0025 du 06/05/2024 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de renforcement de la charpente de l'église Saint-Jean-Baptiste de la ville de Rive-de-Gier,
- Vu la décision DEC_2024_0058 du 07/10/2024 relative à la modification du marché par avenants 1 des lots 1, 2 et 3,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer un avenant n°2, pour le lot 2 du marché 24T0100 afin de supprimer des prestations prévues au marché initial suivant le détail exposé ci-dessous :

Lot N°2 : Traitement de la charpente - Entreprise Beaufile couverture charpente - 37 Bld Maréchal Franchet d'Esperey - 42000 Saint-Etienne.

Prestations supprimées :

Le poste 6.2.2 est supprimé : Injection et remaillage gerces et cerclage.

Ces travaux seront compensés par d'autres travaux de consolidation structurelle et qui seront à la charge du lot N°3. Après des travaux de mise en œuvre de passerelle technique, certaines zones n'ayant pas été accessibles au constat visuel, le sont aujourd'hui.

L'ingénieur structure, Diagrass, réalisera un diagnostic exhaustif afin de déterminer les nouveaux points de renfort structurel non pris en compte au départ.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 32 760,00 €
- Montant TTC : 39 312,00 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 7100,00 €
- Montant TTC : - 8 520,00 €

Nouveau montant du marché public après avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 660,00 €
- Montant TTC : 30 792,00 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.